

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2017

**Présents :** MARCUS Martine, DUMENY Catherine, HAZARD Jean, HAZARD Guy, MARCUS Hubert, NICOLAS Christophe

**Absente :** MUHLENHOVER Danièle

**Secrétaire de séance :** DUMENY Catherine

Convocation : 05/12/2017

Affichage : 12/12/2017

- Etude devis pour réhabilitation mairie
- Projet de délibération pour convention de regroupement et valorisation des CEE avec le PETR
- Révision des tarifs de l'eau et réflexion sur le devenir du service d'eau potable

### **N° 44-2017 : Réhabilitation de la mairie**

Les travaux consistent à :

- Isolation du mur extérieur rez-de chaussée et étage de la mairie
- Descente du plafond salle de réunion
- Revêtement de sol
- Travaux de chauffage et électricité
- Modification emplacement de la porte du bureau
- Remplacement 2 fenêtres à l'étage, salle des archives
- Placard secrétariat

Le Maire présente à l'assemblée différents devis :

Entreprises	Isolation +porte+ plafond et placard secrétariat	Fenêtres	sols	Electricité	Porte placard Salle de réunion
BATIRENO	15 217 € HT	1 940 €HT	7 490 € HT		
LOMBARD/ZUNINO	12 146.29 €HT		6 141.20 €HT		
LC ELEC				7 835 €HT	
BERGERET				5 924 € HT	
MD FENETRES		1 120 €HT			
Ebénisterie HENRY					897 €

Après étude des offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide la réalisation de l'opération et de retenir les entreprises suivantes :

- ZUNINO/LOMBARD (Isolation, descente plafond, porte et sols) pour un montant HT de 18 287.49 euros
- MD FENETRES (pose fenêtres à l'étage) pour un montant HT de 1 120 euros
- BERGERET ELECTRICITE (électricité et chauffage) pour un montant HT de 5 924 euros
- Ebénisterie HENRY B (porte placard salle de réunion) pour un montant HT de 897 euros.

Pour un montant HT de 26 228.49 euros et un montant TTC de 30 702.39 euros.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la DETR et de tout autre concours financiers possible de l'Etat.

Le Conseil Municipal précise également que dans le cas où les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-joint le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

#### **N° 45-2017 : Convention de regroupement et de valorisation des certificats d'économies d'énergie dans le cadre du programme CEE « Economies d'énergie dans les TEPCV »**

Après présentation du projet, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer avec le TEPCV PETR Cœur de Lorraine une convention de regroupement et valorisation des certificats d'économies d'énergies dans le cadre du programme d'économies d'énergie dans les TEPCV .

#### **N° 46-2017 Révision mode de calcul tarif eau pour le bétail**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de revoir le mode de calcul de la facturation de l'eau pour le bétail. 1 UGB = 1 tête de bétail

A compter de 2018, sera facturé pour 1 UGB les têtes de bétail suivantes :

- 6 moutons - 3 veaux - 2 génisses – 1 cheval – 1 vache – 1 boeuf

#### **Réflexion sur le devenir du service des eaux**

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi Notre) impose le transfert des compétences eau et assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au profit des EPCI à fiscalité propre en lieu et place des communes membres. ( y compris les syndicats des eaux se situant sur moins de 3 EPCI-FP).

Pour préparer le transfert des compétences la CODECOM doit :

- Faire un état des lieux des services présents sur son territoire
- Pouvoir dimensionner et organiser le service à créer
- Définir son projet de service et réaliser une étude transfert des compétences

Les services d'eau doivent fournir à la CODECOM l'ensemble des données concernant :

- Les ouvrages et réseaux d'eau, l'organisation actuelle technique, administrative et budgétaire de la gestion de l'eau dans le service mais aussi préciser les problèmes rencontrés de la production à la distribution de l'eau et nécessitant la mise en place d'une surveillance accrue ou des réparations.

La question à se poser étant l'adhésion dès maintenant au Syndicat des eaux Laffont Ladébat ou attendre le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Dans un premier temps le conseil municipal souhaite une rencontre avec le Président du SIELL à programmer en début d'année 2018.

### **Information sur le Centre de Secours de Vigneulles**

Lors de la fête de la Ste Barbe à Vigneulles le lieutenant James Mathey a vigoureusement tiré la sonnette d'alarme car cette fois, nous y sommes, le Centre de Secours de Vigneulles n'est plus à même d'assurer un secours en semaine car le nombre de pompiers volontaires en semaine est insuffisant. Ce qui porte le temps de secours à 40 minutes minimum.

Nous faisons donc appel aux personnes de moins de 55 ans qui pourraient donner de leur temps en semaine afin de pallier à ce manque cruel de volontaires.